

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1852.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, le Baron DAMINET, le Baron DE TORNACO, JAMAR, SAVART, et VAN SCHOOR.

I.

Par M. D'OMALIUS D'HALLOY, sur la demande du sieur FRANÇOIS MARIE BISSO, lieutenant au 2^e régiment de ligne.

(Voir le n^o 118 de la Chambre des Représentants, session 1851-1852.)

MESSIEURS,

Le sieur Bisso (François-Marie) est né à Gênes, le 14 mai 1796. Il est entré dans la marine impériale française en 1812, époque où Gênes faisait partie de la France. Congédié en 1814, il a pris part aux mouvements révolutionnaires qui ont éclaté en Italie en 1821, et à la suite desquels il a été obligé de se retirer en pays étranger. Venu en Belgique en 1826, il y a vécu de son travail jusqu'en 1830, époque où il est entré dans l'armée belge qu'il n'a point quittée depuis lors. Il est maintenant lieutenant au 2^e régiment de ligne. Les renseignements donnés par les autorités civiles et militaires déposent en faveur du sieur Bisso qui, ayant combattu dans les guerres de l'indépendance, a droit d'obtenir la naturalisation avec exemption des droits d'enregistrement. Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 39 voix contre 19.

II.

Par M. Van Schoor, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE BATAILLE, huissier au Cabinet du Roi.

(Voir le N^o 18 de la Chambre des Représentants, session 1851-1852.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste Bataille, huissier au cabinet du Ministre de la Maison du Roi, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né le 2 août 1802, à Neubourg (Prusse), où son père résidait en qualité de brigadier de la gendarmerie, habite la Belgique depuis 1815 ; le 9 octobre 1830, il entra comme volontaire au 1^{er} régiment des lanciers belges, et ne tarda pas à obtenir le grade de sous-officier, qu'il conserva jusqu'en 1836, époque où il quitta l'armée par suite de l'expiration de son temps de service. Il résulte d'un certificat émané de ses chefs, qu'il s'est toujours conduit avec zèle, probité et honneur.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le pétitionnaire, ayant pris part aux campagnes de 1831 et 1832, a, d'après M. le procureur général, droit à jouir du bénéfice de l'art. 2 de la loi du 15 février 1844.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 27 janvier 1852, à la majorité de 51 suffrages contre 14.

III.

Par M. SAVART, sur la demande du sieur PIERRE-SAMUEL RIVIÈRE, maître de carrières, à Maffles (Hainaut).

(Voir le N° 125 de la Chambre des Représentants, session 1850-1851.)

Le sieur Pierre Samuel Rivière, maître de carrière, domicilié à Maffles, est né à Cresserons, département du Calvados (France).

Il est venu habiter la Belgique en 1819 et y a épousé une belge.

Sept enfants sont issus de son mariage.

Le sieur Rivière est un de ces hommes qui doivent tout à eux-mêmes. Il est le fils de ses œuvres. Parti de chez lui simple ouvrier, il est parvenu, à force de travail, d'intelligence et d'activité, et quoique chargé d'une nombreuse famille, à une position aisée, et il est aujourd'hui propriétaire d'une des plus fructueuses exploitations des environs d'Ath.

A l'appui de sa demande en naturalisation le sieur Rivière joint :

1° Son acte de naissance ;

2° La preuve qu'il a satisfait dans sa patrie aux lois sur le service militaire ;

3° Des certificats qui attestent sa moralité avant et depuis son service en Belgique ;

4° Un acte duquel résulte qu'il prend l'engagement de payer le droit voulu pour sa naturalisation.

Cette demande a été favorablement accueillie par la Chambre des Représentants, à la majorité de 46 suffrages, contre 15.

IV.

Par M. JAMAR, sur la demande du sieur LOUIS PIERRE ALPHONSE LEMONIER, employé à l'administration provinciale du Hainaut à Mons.

(Voir le N° 96 de la Chambre des Représentants, session 1851-1852.)

MESSIEURS,

Le sieur Louis-Pierre-Alphonse Lemonier, ancien avocat à la Cour royale

(3)

de Rouen, aujourd'hui sténographe du Conseil provincial du Hainaut et employé à l'administration de la même province, demande la naturalisation ordinaire.

Né à Rouen, le 28 floréal an vi (juin 1798), le demandeur est venu se fixer en Belgique au mois d'août 1826.

Depuis 1838, époque où il est entré comme second commis au Gouvernement Provincial du Hainaut, il a toujours habité à Mons.

La conduite du sieur Lemonier, comme il conste des certificats joints au dossier, a toujours été exempte de reproches.

Il s'engage, le cas échéant, à acquitter les droits que la loi établit.

Sa demande a été accueillie à la Chambre des Représentants par 37 suffrages contre 21.

V.

Par M. JAMAR, sur la demande du sieur AMI-JEAN-ANTOINE-THÉODORE PONSON, ingénieur civil des mines, à Liège.

(Voir le n° 146 de la Chambre des Représentants, session 1851-1852.)

MESSIEURS ,

Le 3 février 1852, le sieur Ami-Jean-Antoine-Théodore Ponson, né à Genève, le 7 juillet 1801, a adressé aux Chambres une demande en naturalisation ordinaire.

Le demandeur habite la Belgique depuis 1834, où il a d'abord été professeur, ensuite directeur de deux grands établissements métallurgiques ; il s'est acquitté en outre de différentes missions de confiance, et en août 1851 ; il a été chargé par la députation du Conseil provincial du Hainaut de faire partie du jury d'examen des élèves de l'École spéciale de Commerce, d'industrie et des Mines.

Le demandeur habite Liège où il exerce honorablement la profession d'ingénieur civil des mines.

Il résulte des attestations jointes au dossier qu'il est un homme recommandable.

Sa demande a été admise à la Chambre des Représentants par 41 suffrages contre 17.

Il s'engage à acquitter les droits que la loi a établis.

Le Président,
D'OMALIUS-D'HALLOY.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.